



Patrick CHAIZE

Sénateur de l'Ain

En action



Le point avec Patrick Chaize :

Une rupture politique qui reste à faire !

Quel bilan tirez-vous de cette année politique 2024 ?

- 4 Premiers ministres en 12 mois ! Voilà le bilan de cette « annus politicus horribilis », une année comme au « bon vieux temps » de la IV^e République. Tout ça notamment à cause d'une dissolution incompréhensible de l'Assemblée nationale qui a acté la tripolarisation du paysage politique, sachant que chacun de ces 3 blocs est lui-même fragmenté en groupes (11 au Palais Bourbon, 8 au Palais du Luxembourg !).

Le gouvernement BARNIER que vous souteniez n'a pas résisté à la censure même si le bloc central représentait le plus grand nombre de députés !

- Oui hélas, et par la coalition des Députés NFP et RN (Nouveau front populaire et Rassemblement national) qui ont additionné leurs voix pour censurer mais qui sont bien incapables de s'associer pour proposer une solution. Michel BARNIER n'a hélas pas eu le temps, mais il avait lancé un train de réformes indispensables et qui s'imposeront à tous, tôt ou tard !

Quels sont les dossiers qui restent « en rade » ?

- Tous ! Budgets de la sécu et de l'Etat, souveraineté nationale, immigration, sécurité publique, agriculture, santé, éducation, statut de l'élu, réforme du fameux ZAN (Zéro Artificialisation Nette) sans parler de l'indispensable simplification des normes !

En quoi le report de quelques semaines ou mois est-il un réel problème pour l'efficacité des projets ?

- Nous sommes dans une situation autrement plus grave que ce que l'on veut bien croire. Il en va de notre indépendance et de notre crédibilité sur la scène internationale. Regardez ce qui s'est passé avec le

traité Mercosur que la France refuse dans l'état actuel du texte. Michel BARNIER avait-il à peine remis sa démission au Président de la République que Mme VON DER LEYEN, la Présidente de la Commission européenne, signait l'accord avec les pays d'Amérique Latine ! Avec Michel BARNIER, le pays prenait peu à peu conscience des efforts à faire pour retrouver sa place dans le concert des nations. Nous étions arrivés à un point de rupture pour engager enfin des réformes de fond. Je crains que nous ne soyons condamnés désormais à des « mesurette » jusqu'aux prochaines échéances électorales...

Concrètement, les élus locaux s'inquiètent des conditions d'application de la loi ZAN de 2021... Des assouplissements avaient été annoncés. Qu'en sera-t-il ?

- Le chantier reste à reprendre en effet. Tout le monde est d'accord pour concilier habitat, développement économique et préservation des sols. Le Sénat dit depuis longtemps « oui à l'objectif de sobriété foncière mais non à la méthode de la loi ZAN ». On risque de passer d'un ancien excès d'artificialisation à un futur excès de coercition.

Comment faire ?

- Il faut faire du cousu-main en veillant à l'acceptabilité des nouvelles règles. L'Etat ne doit pas tout planifier d'en haut sans tenir compte des spécificités locales. Mes collègues Sénateurs Guislain CAMBIER et Jean-Baptiste BLANC proposent de substituer la TRACE (Trajectoire de Réduction de l'Artificialisation Concertée avec les Elus locaux) au ZAN. Il faut revoir le calendrier de réduction de l'artificialisation sans toucher à l'objectif final lequel doit être territorialisé en partant des besoins des collectivités locales. J'espère que le nouveau gouvernement aura la force politique pour reprendre ce projet !

Sur la route d'un cyclone politique

J'évoquais ici même l'année dernière « le thermomètre politique français qui indique une dégradation du climat démocratique... »

L'année 2024 m'a hélas donné raison !

La dissolution a accouché d'une Assemblée nationale improbable sous la V^e République qui rend notre pays ingouvernable. Et rien n'indique que le nouveau Premier ministre pourra se targuer d'une plus grande longévité que son immédiat prédécesseur.

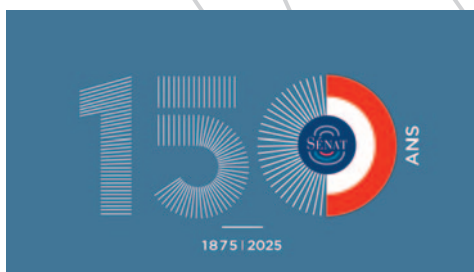
On ne connaît ni la date, ni l'ampleur du prochain épiphénomène de la crise politique mais on peut le craindre.

Tous les cyclones se nourrissent de chaleur et d'humidité au-dessus de la surface de l'océan qui deviennent le carburant indispensable à la « mécanique » cyclonique et en décuplent la puissance. C'est tragiquement ce qui s'est produit avec le cyclone Chido qui a détruit le département français de Mayotte le samedi 14 décembre dernier ! Sauf à le suivre à distance sur les cartes météorologiques, rien ne peut jamais arrêter la force dévastatrice d'un cyclone.

Devons-nous nous résigner à une telle impuissance face à la montée de la crise politique dans notre pays ? Evidemment non ! A l'écart des routes « cyclonico-politiques », le Sénat demeure ce pôle de stabilité qui devrait inspirer tous les responsables pour faire baisser la température et éviter la tempête démocratique. Parce qu'à force de nourrir l'œil du cyclone des outrances et petits jeux politiques, les 30 mois qui nous séparent de la prochaine élection présidentielle risquent d'être bien longs...

A l'occasion de la récente vente aux enchères d'objets ayant appartenu au Général de Gaulle, les spécialistes ont retrouvé une lettre qu'il avait envoyée à son fils Philippe et dans laquelle il écrivait : « A Paris, l'atmosphère est sombre. On a l'impression d'une espèce de gestation. Mais je crains que cela n'écloie qu'à l'occasion d'une catastrophe. »

Cette lettre date de 1956 mais il pourrait peut-être hélas nous envoyer aujourd'hui la même missive prémonitrice !





Au congrès de Versailles du 4 mars 2024 - Loi sur l'IVG



Visite ministérielle de Production



Mon tableau de bord

depuis mon renouvellement d'octobre 2020

- 268 interventions dans l'hémicycle
- 306 amendements dont je suis l'auteur
- 1 240 amendements cosignés
- 15 propositions de loi déposées
- 109 propositions de loi cosignées
- 7 rapports écrits
- 127 questions écrites, orales et d'actualité posées

Ces travaux répondent aux préoccupations locales.

Un mandat au service de l'Ain...

POUR RELAYER

les bonnes pratiques et préoccupations des élus auprès du Gouvernement ou de l'administration.

POUR CONTRIBUER

à la construction d'un texte de loi en partageant les expériences et expertises.

Les dernières propositions de loi que j'ai déposées/cosignées :

- lutter contre la spéculation foncière
- instaurer une trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus locaux
- renforcer les moyens de surveillance des individus condamnés pour des infractions sexuelles, violentes ou terroristes
- lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur



96 amendements déposés en mon nom, sur les textes examinés en 2024

Exemples de mesures défendues et adoptées au Sénat :

- soutien de la contribution de La Poste à l'aménagement et au développement du territoire par son réseau de points de contact (*projet de loi de finances pour 2025*).
- résolution d'une difficulté liée à la contribution d'urbanisme acquittée pour le raccordement des projets

d'installations renouvelables aux réseaux de distribution d'électricité (*projet de loi de programmation et simplification dans le secteur économique de l'énergie*).

- amélioration de l'encaissement des redevances dues par les opérateurs d'infrastructures de télécommunications aux collectivités territoriales leur accordant une autorisation d'occupation du domaine public (*projet de loi de simplification de la vie économique*).
- simplification pour les Maires et Présidents d'intercommunalité, du contrôle des pièces nécessaires à l'installation ou à la modification substantielle d'un site radioélectrique (*projet de loi de simplification de la vie économique*).

Contrôle du Gouvernement :

24 questions d'actualité, écrites et orales posées, parmi lesquelles :

- préservation du patrimoine et instruction des dossiers d'urbanisme
- éligibilité des territoires ruraux au prêt à taux zéro
- prise en charge des accompagnants d'élèves en situation de handicap sur le temps méridien
- accès des policiers municipaux et agents habilités aux fichiers des permis de conduire et d'immatriculation
- projet d'arrêté ministériel relatif à la gestion des grands cormorans



Patrice DUNAND
Président de Pays de Gex Agglo
Maire de GEX

« Un grand merci au Sénateur Patrick CHAIZE pour son soutien permanent et efficace sur les dossiers de nos communes et de Pays de Gex Agglo, notamment sur les sujets de santé. Son relai avec les cabinets ministériels a permis des avancées dans nos financements. »



Patrick MATHIAS
Maire de CHÂTILLON S/ CHAL.
Conseiller départemental

« Face à l'explosion de l'intérêt dans je lui ai signalée en début d'année Patrick CHAIZE a rapidement saisi la sur cette problématique. Une question au Journal Officiel le 14 mars 2024, a cette préoccupation au plus haut concret : un décret encadrant l'intérêt des métiers de la santé, issu de la loi « Va désormais une durée minimale d'exercice avant d'accéder à l'intérêt vise à stabiliser les équipes, sécuriser des jeunes professionnels et limiter salariale entre établissements publics d'intérêt. Une victoire commun collaboration efficace entre terrain



Visite au Centre Nucléaire de Bugey



Echanges avec le Ministre de l'Industrie, Marc FERRACCI



Inauguration du Salon des Maires de l'Ain

Rapporteur du projet de loi « gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection »

Le 9 avril 2024, le Parlement a adopté les conclusions de la Commission Mixte Paritaire (CMP) sur ce projet de loi pour lequel j'ai été rapporteur. **Des apports sénatoriaux substantiels ont été maintenus dans le texte final**, concernant le repositionnement du Haut-Commissaire à l'Énergie Atomique, la simplification des règles de la commande publique, ou encore la création de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection.

S'agissant de mes travaux, ce sont **plus d'une vingtaine d'amendements qui figurent dans la loi**.

Les réformes adoptées sont indispensables à la relance de la filière nucléaire et à l'adaptation de la sûreté nucléaire aux enjeux de notre décennie et de celles à venir.

Loi n° 2024-450 du 21 mai 2024.

Membre de la Commission Mixte Paritaire (CMP) sur le projet de loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique

Texte définitivement adopté par le Parlement le 10 avril 2024, nous avons précédemment examiné en CMP les 63 articles restant en discussion et sommes parvenus à un accord le 27 mars, après de nombreuses heures de réunion, plusieurs suspensions et des négociations difficiles.

Les avancées parlementaires sur ce projet de loi sont importantes, en matière de **souveraineté et de protection des données sensibles** mais aussi sur plusieurs points marquants de la loi comme le **déploiement du « filtre anti-arnaques »** visant à lutter contre les actes de cyber-malveillance, le **renforcement de la prévention et de la sensibilisation** des internautes, ou encore l'atteinte d'un **juste équilibre entre soutien à l'innovation et protection**.

Loi n° 2024-449 du 21 mai 2024.

Rapporteur du projet de loi de finances pour 2025, pour les crédits « recherche et enseignement supérieur »

Le 20 novembre 2024, la commission des affaires économiques du Sénat a adopté les crédits de la mission « recherche et enseignement supérieur » dont je suis le rapporteur.

Si tout le travail mené n'a pour l'heure pas abouti en raison de la motion de censure, j'ai estimé que **la dynamique de réinvestissement dans la recherche publique initiée ces 4 dernières années se devait d'être confortée pour l'avenir**. J'ai notamment considéré que les moyens alloués à la recherche publique pourraient être mieux ciblés et insisté sur la nécessité de **soutenir nos capacités de recherche afin d'assurer notre avenir énergétique, technologique, économique et surtout, notre souveraineté**.

Rapporteur de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif à la résilience des infrastructures critiques et au renforcement de la cybersécurité

A deux reprises, nous avons engagé les travaux sur ce texte, sans qu'ils n'aient pu pour l'heure aboutir, en raison de l'actualité politique. Ce projet de loi découle du droit de l'Union européenne et des initiatives prises pour renforcer et harmoniser les règles de cybersécurité applicables aux entités critiques et aux entreprises stratégiques du marché intérieur.

Je suis chargé d'examiner les mesures destinées à assurer un **niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'UE**. Sont concernées entre autres, **les entreprises de production, de distribution et de gestion des réseaux d'énergie, de transport, les infrastructures numériques, les administrations et les collectivités territoriales**.

Fixation des délais de mise en œuvre, application des sanctions, identification des responsabilités, élaboration de dispositifs d'accompagnement des entreprises seront mes points de vigilance.

Focus sur quelques textes

AESH : le Sénat défenseur de l'inclusivité à l'école

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025, nous avons **adopté un amendement qui prévoit l'affectation d'une somme de 31 millions d'euros « sanctuarisant » la prise en charge de l'ensemble des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps méridien**, en application de la loi dite « Vial » du 27 mai 2024. Si ce texte a suscité un grand espoir pour les familles comme pour les élus, sa mise en œuvre a toutefois été entravée par une complexité administrative excessive introduite par une circulaire d'application de 8 pages et un manque de moyens financiers affectés.

En séance, la Ministre a annoncé qu'un décret serait rapidement publié pour **simplifier la procédure administrative**. Rien ne devrait désormais s'opposer à la bonne application de la loi, sauf à ce que la situation politique ne vienne la bouleverser...

ZAN, en route vers un nouvel assouplissement ?

Nous poursuivons au Sénat le travail portant sur la mise en œuvre du « Zéro Artificialisation Nette », tant un **assouplissement est indispensable**. Sur la base des remontées terrain, nous avons déposé, le 7 novembre, un texte de loi proposant un **nouveau pacte de sobriété foncière avec les territoires** qui repose sur une logique simple : mettre fin à la planification descendante et jacobine du ZAN, en laissant aux collectivités le soin d'établir la trajectoire la plus à même de répondre à leurs besoins. Le texte déposé rompt symboliquement avec l'acronyme du ZAN, et propose à la place d'évoquer une « **trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus** » (TRACE).

les hôpitaux que
ée, le Sénateur
e Gouvernement
on écrite, publiée
permis de porter
niveau. Résultat
ntérim dans les
lletoux», impose
de deux ans
im. Cette mesure
ser les parcours
la concurrence
cs et entreprises
ne, fruit d'une
et Parlement. »

POUR SOUTENIR L'ÉCONOMIE



Visite de l'entreprise HATTY - Aménagement de véhicules professionnels
Devant le camion fabriqué pour l'équipe de France de ski de fond !
VONNAS - 13/12/2024

Notre département dispose de nombreuses entreprises innovantes et compétitives qui stimulent nos bassins d'emplois et participent au dynamisme de nos territoires. Entendre leurs représentants, les accompagner et les soutenir font partie de mon travail de parlementaire.

POUR FÉDÉRER LES COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES AIN



VALROMEY SUR SERAN :
100° commune
adhérente !

« Sous la présidence de Pa
de l'Ain (Cofor01) a été en
des bois issus des forêt
sanitaire en forêt gagne e
l'investissement et d'ada
donner une chance suppl
2024 a aussi été une année
le nouveau schéma départ
riche en projets avec notat
foncier en déshérence dan
riche d'échanges souten
établissements forestiers e
Etienne RAVOT
Membre du Conseil d'adm

AG - LANCRANS - 01/07/2024



Dans les médias



Conférence de presse sur l'intelligence artificielle

Zoom
sur



xtes

Eau et assainissement : le Sénat met fin au transfert obligatoire vers les intercommunalités

Dès le vote de la loi NOTRe du 7 août 2015, nous avions au Sénat émis des réserves sur ce transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » allant à l'encontre de l'esprit de la libre administration des communes. Si un transfert peut être envisagé lorsque les circonstances locales le rendent utile - et qu'un projet commun existe -, l'uniformité imposée sans prise en compte des réalités du terrain est susceptible d'entraîner des conséquences néfastes sur les finances locales et la qualité du service.

C'est pourquoi nous nous sommes battus pour rétablir la liberté de choix des communes. Le 17 octobre, nous avons ainsi obtenu la **suppression de ce transfert obligatoire de compétences pour les communes qui ne l'ont pas encore effectué. Cette liberté de choix doit s'appliquer également dans les communes où le transfert était à l'étude, tandis que la stabilité des projets et investissements dans les communes et intercommunalités où le transfert a déjà été entrepris est préservée.**

Nous espérons désormais une adoption rapide du texte par l'Assemblée nationale.

Les Sénateurs, soutiens inconditionnels des élus locaux face à leurs agresseurs

Le 14 mars 2024, le Sénat et l'Assemblée nationale ont définitivement adopté une proposition de loi sénatoriale **renforçant la sécurité des élus locaux et la protection des Maires**. Ce texte transpartisan comporte plusieurs dispositions concrètes et opérationnelles pour renforcer l'arsenal répressif en cas de violences commises à l'encontre des élus, améliorer leur prise en charge lorsqu'ils sont victimes de violences, agressions ou injures, et favoriser une meilleure prise en compte des réalités des mandats électifs locaux par le monde judiciaire et les acteurs de l'Etat.



INOISES

patrick CHAIZE, l'association des Communes forestières 2024, vigilante aux **conditions de commercialisation des produits publics du département. La cellule de veille en efficacité : en articulant les politiques de soutien à l'adaptation au changement climatique, nous espérons un développement économique aux forêts publiques.**

emental de gestion cynégétique 2024-2030 ; **une année** comment le déploiement d'une méthode de lutte contre les zones humides du Bas Bugey ; et enfin, **une année** nous avec nos adhérents, les services de l'Etat, des et des conservateurs de réserves. »

Administration des Cofor01, Maire de BRÉNOD

Mon rapport d'information « ChatGPT, et après ? Bilan et perspectives de l'intelligence artificielle »

En juillet 2023, l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST) a été saisi par les bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat pour étudier les nouveaux développements de l'intelligence artificielle (IA) dans le contexte de la révolution de l'IA générative. En ma qualité de membre de l'OPECST, **j'ai été mandaté** avec Alexandre SABATOU, Député, et Corinne NARASSIGUIN, Sénatrice, pour **l'établissement d'un rapport sur cette thématique.**

Le dernier système d'IA proposé par OpenAI, ChatGPT-4, compterait 1 760 milliards de paramètres : depuis la description de l'architecture en 2017, la puissance des IA génératives est devenue accessible au grand public.

Ces technologies, capables de générer du texte, des images ou d'autres contenus en réponse à des commandes en langage naturel, représentent une nouvelle étape significative dans la longue histoire de l'intelligence artificielle et posent de nouvelles questions à nos sociétés.

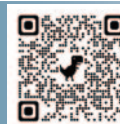
Après un premier rapport sur l'IA rendu public en mars 2017, nommé « *Pour une intelligence artificielle maîtrisée, utile et démystifiée* », il était indispensable d'**analyser le fonctionnement de ces nouvelles IA et leurs défis.**

Intitulé « **ChatGPT, et après ? Bilan et perspectives de l'intelligence artificielle** », le rapport de 300 pages rendu public le 4 décembre au terme d'une année riche de nombreux et intenses échanges, auditions et déplacements en France comme à l'étranger, tente à la fois **de dresser un bilan des technologies d'intelligence artificielle et d'anticiper les tendances qui se dégagent.** Ce rapport retrace les développements technologiques des différents modèles d'IA et le détail de leur fonctionnement, **identifie leurs enjeux politiques, économiques, sociétaux, culturels et scientifiques, et aborde les questions de régulation,** comparant la stratégie nationale française en IA à près de 20 autres pays, dans l'Union européenne et dans le reste du monde, et en analysant une dizaine de projets de gouvernance mondiale de l'intelligence artificielle.

Le rapport dévoile en conclusion 18 recommandations, dont 5 à soutenir dans le cadre du Sommet pour l'action sur l'IA qui se tiendra à Paris, les 10 et 11 février 2025.

Plutôt que d'annoncer une stratégie sans objectifs, sans gouvernance et sans outils de suivi, il convient de déployer une véritable politique publique de l'IA.

Accéder
à l'intégralité
du rapport :

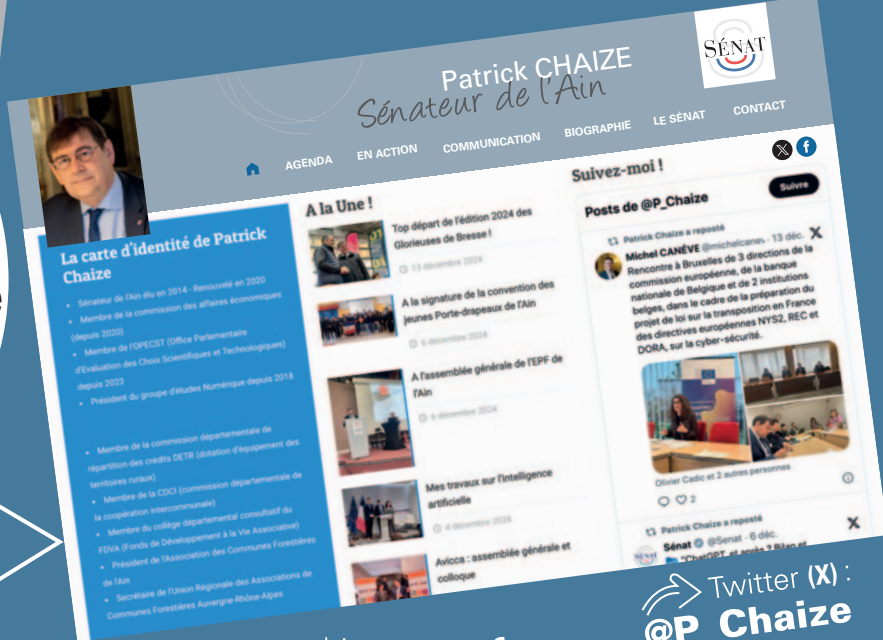


Exercice grandeur nature au Sénat, pour les élèves de la MFR de BALAN !

Il me revenait cette année d'organiser au nom des parlementaires de l'Ain, la rencontre que nous offrons aux élu(e)s de nos territoires qui se rendent au Congrès national des Maires et des Présidents d'intercommunalité. J'ai tenu à associer à cet événement **les produits estampillés « Saveurs de l'Ain »** ainsi que **les élèves en 2^e année de préparation au Brevet Professionnel « Arts de la Cuisine » à la Maison Familiale Rurale de BALAN.** En faisant briller les produits et savoir-faire de notre département, ces jeunes ont été unanimement salués pour la qualité de leur prestation, par les élus présents et le Président du Sénat !



Mon activité parlementaire en ligne



Site internet : www.patrick-chaize.fr

Facebook : <https://www.facebook.com/patrick.chaize.10>

Le mot du Président du Sénat

« Sénateur depuis 2014, Patrick CHAIZE est reconnu pour son travail au sein de notre Assemblée.

Fin connaisseur des sujets ayant trait au numérique et président du groupe d'études sénatorial dédié à cette thématique, Patrick CHAIZE a très récemment publié un excellent rapport, au nom de l'Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques, consacré à l'intelligence artificielle intitulé *ChatGPT, et après ? Bilan et perspectives de l'intelligence artificielle*.

Patrick CHAIZE a également été le rapporteur pour avis de la loi relative à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radio-protection pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire, adoptée en mai dernier et traitant de sujets essentiels pour la préservation de notre souveraineté énergétique.

Je connais son engagement pour l'Ain et les élus du territoire dont il porte au Sénat les préoccupations et qu'il défend avec détermination et engagement. Il a toute ma confiance. »

Gérard LARCHER



Le 15 octobre 2024

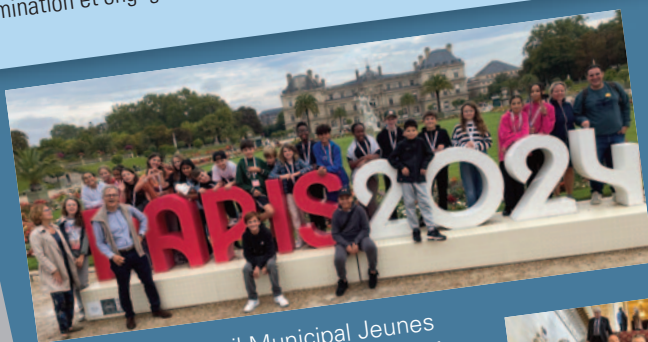
Ils sont venus au Sénat !

Le Palais du Luxembourg recèle bien des histoires dans l'Histoire. De Marie de Médicis au Sénat actuel, en passant par Napoléon, des personnes célèbres ont fréquenté ses bancs.

Ce lieu riche d'un patrimoine exceptionnel, est également un lieu institutionnel vivant.

J'ai toujours plaisir à accueillir les élus Aindinois ainsi que les jeunes citoyens de demain, pour une visite guidée qui constitue aussi l'occasion d'un temps d'échanges.

N'hésitez pas à me contacter !



Accueil du Conseil Municipal Jeunes de PRÉVESSIN-MOËNS - 07/09/2024



Avec le Ministre, Bruno RETAILLEAU, et le Maire de BELLEY, Dimitri LAHUERTA



Accueil d'élus Aindinois en marge du congrès des Maires de France - 20/11/2024



• Permanence parlementaire dans l'Ain
04.74.42.63.92 – p.chaize@senat.fr
12 rue Paul et Louise Pioda – 01000 BOURG EN BRESSE

Collaboratrices : Sandrine BERTRAND, Flavie COMTET et Virginie JOLY

Ma carte d'identité

Sénat

- Membre de la commission des affaires économiques
- Membre de l'Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST)
- Président du groupe d'études Numérique

Ain

- Membre de la commission départementale de répartition des crédits DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)
- Membre de la CDCI (Commission Départementale de la Coopération Intercommunale)
- Membre du collège départemental consultatif du FDVA (Fonds de Développement à la Vie Associative)
- Président de l'Association des Communes Forestières de l'Ain

Organismes nationaux

- Président de l'Avica (Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel)
- Vice-Président délégué de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies)
- Vice-Président du HCTISN (Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire)
- Membre du Comité de Concertation France Très Haut Débit
- Membre du Comité de Concertation France Mobile
- Membre du CNum (Conseil National du Numérique)

Pour 2025, je souhaite toujours
autant de dynamisme au cœur
des territoires de l'Ain !

Parmi
vous



Cérémonie des vœux à
AMBÉRIEU EN BUGEY - 20/01/2024



Inauguration de la Plaine des Sports à
VALSERHÔNE - 14/09/2024



Inauguration de l'école rénovée de BUELLAS -
06/01/2024



100^e anniversaire de la Régie Services Energie
à MONTHIEUX - 31/05/2024



Intervention devant les élèves du lycée
Lamartine de BELLEY - 18/03/2024



Cérémonie départementale de la Sainte Geneviève
à JASSERON - 15/11/2024



Remise du chèque du Loto du patrimoine -
Musée de la Grande Vapeur à OYONNAX -
21/09/2024



Pose de la 1^{re} pierre de la gendarmerie
à PLATEAU D'HAUTEVILLE - 10/07/2024



Cérémonie commémorative et de remise de
médailles à GROSLÉE-ST BENOÎT - 11/11/2024



Pêche d'étang à MARLIEUX -
19/09/2024